

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/04 à 18h30

ORDRE DU JOUR :

- Seniors de la « Vallée Dorée » - demande de subvention.
- Dexia CLF – renouvellement ligne de trésorerie.
- Conseil Général de l’Hérault – convention chasse.
- PLIE Cœur d’Hérault – convention de partenariat.
- Réhabilitation de l’extérieur de l’église du Barry et aménagement de la rue de la Dysse – convention avec l’Etat.
- Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire d’Aniane–Gignac : dissolution.
- Questions diverses.

Présents :

Monsieur le Maire Claude Carceller.
Mesdames Blanche André, Marie-José
Debilliers, Michèle Fournel, Augusta
Labry, Béatrice Willoquaux.
Messieurs François Becker, Claude
Galhac, Bernard Jérez, Roland Valgalier.

Ont donné procuration :

Monsieur Philippe Vidal.

Absents excusés :

Madame Valérie Villar.
Messieurs Jean-Louis Bourgougnon, Marc
Cros, Yves Teilliet.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 1^{er} juillet 2004 qui est approuvé à l’unanimité.

SENIORS VALLEE DOREE – DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention provenant de la « Vallée Dorée ». Il précise que celle-ci aiderait au bon fonctionnement de cette association et propose d’accorder une subvention d’un montant de 500 €, comme l’année dernière.
Demande votée à l’unanimité.

DEXIA CLF – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE :

Comme en 2003, afin de compenser le décalage entre les entrées d’argent et les dépenses de fonctionnement, le Conseil Municipal décide de contracter, auprès de Dexia CLF Banque, une ouverture de crédit. Son montant maximum sera de 150 000 €.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d’ouverture de crédit.
Question votée à l’unanimité.

CONSEIL GENERAL DE L’HERAULT – CONVENTION CHASSE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 30 octobre 2003, il a approuvé une convention entre la commune et l’agence foncière, pour la réglementation de la chasse au lieu dit « la Font de Griffes ».
Il informe que cette agence n’existant plus, puisqu’elle est devenue un service du Conseil Général, nous devons signer une convention entre la commune et le Conseil Général.
Après délibération, le Conseil vote pour cette nouvelle convention, à l’unanimité.

PLIE CŒUR D'HERAULT – CONVENTION DE PARTENARIAT :

Le PLIE Cœur d'Hérault confiera la mise en œuvre du chantier d'insertion de l'église du Barry à l'association Passerelles.

La mairie s'engage à prendre en charge les frais suivants : matériaux, WC chimiques, assurance décennale, participation location de matériel, participation aux repas, salaire (5%), charges sociales, provision pour congés payés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de confier à l'association Passerelles, par l'intermédiaire du PLIE, la réalisation de ce chantier et autorise M. le Maire à signer la convention.

REHABILITATION DE L'EXTERIEUR DE L'EGLISE DU BARRY ET AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA DYSSE – CONVENTION AVEC L'ETAT :

Dans le cadre de sa politique 1 % paysagé et développement, l'Etat a octroyé à la commune une subvention pour deux projets :

- Réhabilitation de l'extérieur de l'église du Barry.
- Aménagement de la rue de la Dysse.

Il convient de confirmer que la commune sera maître d'ouvrage pour ces deux projets et qu'elle s'engage à les réaliser.

Le montant de la part de l'Etat de cette subvention est de :

- 4 787,37 € pour l'église du Barry
- 22 522,20 € pour la rue de la Dysse.

La commune s'engage, à l'unanimité sur cette question.

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de l'église du Barry aurait dû commencer en mai. Les travaux ont été ajournés à cause de la suspension des subventions du Conseil Régional, qui nous avaient été accordées.

Concernant les travaux de la Dysse, une **réunion publique** aura lieu à la salle polyvalente, le **vendredi 8 octobre, à 18 heures** pour les riverains. Une invitation leur sera envoyée.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE D'ANIANE – GIGNAC : DISSOLUTION :

Dissolution du Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire d'Aniane-Gignac. La gestion du ramassage se fera par le lycée agricole de Gignac. Ce changement intervient au niveau des statuts et non pour le ramassage.

Le Conseil vote à l'unanimité pour cette dissolution, suivie de la nouvelle gestion.

QUESTIONS DIVERSES :

Marché de Noël : Il aura lieu cette année, le dimanche 5 décembre sur la place de l'Horloge, de 10 heures à 17 heures.

Les Montpeyrousiens qui souhaitent tenir un stand doivent s'inscrire en mairie entre le 4 et le 31 octobre. Les stands ne peuvent être composés que d'objets de réalisation personnelle ; la revente n'entrant pas dans la philosophie de ce marché. Le montant de la participation des Montpeyrousiens s'élèvera à 5 € et devra être acquitté à l'inscription.

Téléthon : Lors de la réunion entre la mairie et les associations, pour la mise en place du planning de l'utilisation des salles communales, il a été décidé que le Téléthon se ferait cette année en partenariat avec les associations.

Madame Béatrice Willoquaux, chargée de cette réunion, nous fait part que Madame Valérie Villar qui assistait aussi à cette rencontre s'est proposée pour assurer la charge de cette manifestation.

Augmentation du nombre d'heures de cours d'anglais à l'école : Pour le bon fonctionnement de l'apprentissage de cette langue en primaire, les cours d'anglais obligatoires, pour cette année scolaire, seront de 1h30 par semaine pour les élèves du CE2, du CM1 et du CM2.

Ils seront de trois quarts d'heures pour les élèves du CE1 comme le préconise l'Education Nationale, sans toutefois l'imposer.

C'est la commune qui en assure le financement.

Contrats Emploi Solidarité et Emploi Consolidé : Au mois de juillet, ces contrats ont été supprimés par l'Etat. Ceux qui sont en cours continuent jusqu'à leur échéance (un an maximum), ceux qui sont terminés ne peuvent plus être renouvelés.

Nous accusons donc un manque de personnel au niveau des services techniques, de l'école et du jardin d'enfants. Nous avons été obligés pour le jardin d'enfants et l'école d'embaucher une personne en Contrat à Durée Déterminée. Ce qui représente un coût bien plus élevé que les Contrats Solidarité.

En conséquence, ce manque de personnel nous oblige à fermer le jardin d'enfants pendant les vacances scolaires. Pour les mêmes raisons, nous avons été contraints à revenir à un seul service à la cantine.

Sens interdit : Le petit chemin en face de l'école, qui part de la rue des écoles vers le chemin de la Drailhe, est désormais interdit à la circulation de tous les véhicules à moteur.

La séance du conseil municipal était levée à 19 heures 30.